



Violence sur autrui lors d'un match de foot

Par **rayota**, le **22/04/2013** à **16:18**

bonjour

tout a commencé le 17 novembre 2008, lors d'un match de foot amical entre mon club et un autre. Ce match était plutôt tendu, quand un des joueurs de l'équipe adverse se rua sur moi j'ai eu peur de m'en prendre une, donc je lui est mis un coup. Le match est arrêté les pompier arrivent, la police (j'ai rien compris). La police prend ma déposition, l'un d'entre eux me dit vu que mon casier est vierge, il n'y aura pas de suite. Je passe au tribunal j'ai un avertissement et une amende. Et voila qu'aujourd'hui (avril 2013) j'ai un huissier qui me contact qui me demande plus de 6000euro (qui on commençait a me prélever sur mon compte (en sachant que j'ai toucher 1300euro et il m'ont pris 1300euro). Y a t-il une solution à mon problème? Est-ce normal que mon club ne m'a pas aidé? (j'avais une licence dans ce club)
cordialement

Par **nohky**, le **24/04/2013** à **13:54**

bonjour,

vous avez été condamné pour votre violence.

Le coup préventif, ça n'a pas de sens, la personne ne vous avait pas frappé, vous n'aviez aucun droit à le faire.

Votre amende, comme votre faute est personnelle. Votre club ne serait en être tenue responsable. D'ailleurs si elle payait votre maende, peut être risquerait elle de se voir accuser d'inciter à la violence !

Mon conseil : payez vos amendes et assumez vos fautes. Apprenez de vos erreurs, et soyez désormais irréprochable.